



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

métaux

Question écrite n° 109921

Texte de la question

Mme Laure de La Raudière attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur le trafic toujours plus important de métaux. En effet, actuellement, il suffit d'une pièce d'identité pour obtenir le règlement en espèces de la vente des métaux auprès des ferrailleurs. Cette méthode ne permet pas d'enrayer la vente toujours plus importante des métaux qui émanent le plus souvent de vols sur des chantiers publics et privés et entraînent indéniablement des surcoûts sur ces chantiers. Elle aimerait savoir s'il y a un moyen d'enrayer ce trafic en imposant aux ferrailleurs de régler le produit de la vente par chèque afin d'assurer une meilleure traçabilité des ventes.

Données clés

Auteur : [Mme Laure de La Raudière](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109921

Rubrique : Matières premières

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5645

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)